

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 10.12.2024

Hornbach Schwimmbadlack

Code du produit: 70097073100002

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Hornbach Schwimmbadlack

UFI: GJMQ-2CPE-PCQW-WPS4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/de la préparation**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9

Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700

Téléfax: +41 41925 6735

E-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H335 H336

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate de n-butyle

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 2 de 19

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 3 de 19

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
123-86-4	acétate de n-butyle			45 - < 50 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			10 - < 15 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène			5 - < 10 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			5 - < 10 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)			< 1 %
	216-823-5		01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
108-88-3	toluène			< 1 %
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	45 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 23,4 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg	
	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = >10,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
	905-588-0	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 27,124 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
1675-54-3	216-823-5	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)	< 1 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >6000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100	
108-88-3	203-625-9	toluène	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 490 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6360 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 5 de 19

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparationEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les poussières de ponçage. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 6 de 19

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	SSC	
		150	720		VLE courte durée		
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	SSC	
108-88-3	Toluène	50	190		VME 8 h	R, R2, SSC, OL, B	
		200	760		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	600 µg/l	S	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	960 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	480 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	859,7 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	102,34 mg/m³
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	150 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	65,3 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	65,3 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	12,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,3 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,75 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,75 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 8 de 19

108-88-3	toluène			
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	384	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	384	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	192	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	192	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	384	
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	226	
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systemique	226	
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	56,5	
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	226	
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	8,13	
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	56,5	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 9 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
Air		0,36 mg/l
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau de mer		0,0006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,1 mg/kg
Sédiment marin		0,01 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,15 mg/kg
108-88-3	toluène	
Eau douce		0,68 mg/l
Eau de mer		0,68 mg/l
Sédiment d'eau douce		16,39 mg/l
Sédiment marin		16,39 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		13,61 mg/l
Sol		2,89 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 10 de 19

possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».

Utiliser lunettes de protection étanches.- EN ISO 16321

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprène, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013

Protection respiratoire

Respectez la règle BG 190 "Utilisation d'un appareil respiratoire". Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! EN 137

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Solvants/Dilutions	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 120 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	25 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
pH-Valeur:	na	
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	> 20,50 mm²/s	
Hydrosolubilité:	insoluble	
La vitesse de dissolution:	non applicable	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 11 de 19

Pression de vapeur:
(à 20 °C) >0,1 hPa

Densité (à 20 °C): 1,05 g/cm³

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: <3%
Point de sublimation: non applicable
Point de ramollissement: non applicable
Point d'écoulement: non applicable
Durée d'écoulement:
(à 20 °C) >90 4 DIN EN ISO 2431

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel. Ne pas laisser sécher le produit.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 12 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 >10000 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 >14000 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 23,4 mg/l	Rat		OCDE 403
	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 3492 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >10,2 mg/l	Rat		
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène				
	orale	DL50 3523 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 12126 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 27,124 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >6,82 mg/l			
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >6000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
108-88-3	toluène				
	orale	DL50 6360 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 490 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 13 de 19

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO_2 selon la norme EN 15051-2

montrent que les matières premières contiennent $< 1 \%$ de particules d'un diamètre aérodynamique de ≤ 10

μm et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques

des matières premières contenant du TiO_2 entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon

la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 14 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 675 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 230 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	non déterminé		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,3 mg/l	56 d	non déterminé		
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,44 mg/l	3 d	non déterminé		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1,57 mg/l	21 d	non déterminé		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 96 mg/l ()		non déterminé		
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 <10 mg/l	96 h	Chlorella pyrenoidosa		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,8 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Carassius auratus (poisson rouge)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 125 mg/l	72 h	non déterminé		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 15 de 19

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
123-86-4	acétate de n-butyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1675-54-3	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <=700)			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	2%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	3,16
108-88-3	toluène	2,73

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
108-88-3	toluène	8,32		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMdD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 16 de 19

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	163, 223, 367, 955

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 17 de 19

Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. Pas de marchandises dangereuses dans les conteneurs <450 L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3
 Dispositions spéciales: A3 A72 A192
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passager LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 67,982 % (713,806 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 67,982 % (713,806 g/l)

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 67,982 %

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,8,9,11,14,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 18 de 19

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
 Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
 EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de donnéesBibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Schwimmbadlack

Révision: 10.12.2024

Code du produit: 70097073100002

Page 19 de 19

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)